

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 26 Mercredi 1^{er} juillet 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF –.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Champoz

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2020

Conformément à l'article 73, 1er alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2020 est déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat communal, soit du 1er juillet au 15 juillet 2020 et après la pause estivale du 10 août 25 août 2020 où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Horaire: Lundi de 18 h 30 à 19 h 30

Durant le dépôt public, il est possible de former opposition contre le contenu. L'opposition doit être adressée au Conseil communal dûment signée et motivée.

Champoz, le 23 juin 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Abrogation du règlement forestier

Lors de sa séance du 18 juin 2020, le Conseil communal a abrogé le règlement forestier pour cause de désuétude.

Corcelles, le 1er juillet 2020

Conseil communal



Court

Fermeture de l'administration

L'administration municipale fermera ses portes le vendredi 17 juillet 2020 à midi et les rouvrira le lundi 10 août 2020 à 10 h 30. Durant cette période de fermeture, une permanence téléphonique sera assurée du lundi au vendredi, entre 10 h 30 et 11 h 30 heures, au 032 497 71 12.

Les personnes désirant consulter des dossiers déposés publiquement durant la fermeture (demandes de permis de construire par exemple) sont priées de contacter l'administration municipale au numéro précité en vue de fixer un rendez-vous Le Conseil municipal et le personnel souhaitent de sereines vacances d'été à toute la population.

Court, le 1er juillet 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Syndicat de communes pour l'épuration des eaux usées du Centre de l'Orval (SECOR), 2738 Court.

Auteur du projet: BG Ingénieurs SA, Papiermühlestrasse 71, 3014 Berne.

Emplacement: parcelle N° 2240, au lieu-dit: « Ch. de la Nancoran 4 », commune de Court.

Projet: construction d'une canalisation de rejet avec deux nouvelles chambres, aménagement d'une place de dépotage, pose d'une citerne de chlorure ferrique FeCI3, adaptations techniques et aménagement d'une passerelle d'exploitation à l'intérieur des locaux.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: UP6

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1er juillet 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Pauline et Olivier Leuenberger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Propriétaire: Olivier Leuenberger, chemin de la Versanne 2, 2738 Court.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 1043, au lieu-dit «chemin de la Versanne 2», 2738 Court.

Patrimoine: bâtiment digne de conservation.

Projet: réalisation d'un sas d'entrée.

Chauffage: existant.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone d'affectation : H2a.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court). Durant la fermeture estivale de l'administration municipale, les dossiers de demandes de permis de construire peuvent être consultés sur rendez-vous. Durant cette fermeture, il convient de fixer un rendez-vous en appelant l'administration municipale au 032 497 71 12, de 10 h 30 à 11 h 30, du lundi au vendredi.

Court, le 1er juillet 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Avis de construction

Requérant: André Minder, Rue du Tilleul 7, 2743 Eschert.

Propriétaires: Anne Manière, 1338 Ballaigues et Myriam Buchs, 3210 Kerzers.

Auteur du projet: Schaller Olivier Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier.

Emplacement: parcelle N° 519, Rue du Tilleul 7, 2743 Eschert.

Projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une installation de production de chaleur à pellets et une installation solaire thermique en toiture

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Zone · CA

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. En raison de la fermeture du bureau communal du 20.07 au 10.08.2020, prière de contacter le N° 077/495.06.45 pour des consultations entre le 20.07 et le 31.07.2020.

Eschert, le 29 juin 2020

Administration communale



Moutier

Avis de construction

Requérant: Bleue-Verte SA, par M. Eric Affolter, chemin Nicolas-Junker 1, 2740 Moutier.

Emplacement: Parcelle N° 3377, Pré des Ecuelles 3. Projet: Installation de deux canaux de fumée en

Zone : Agricole.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 24 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8 h à 11 h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 24 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Wyss Christian, rue de Chalière 41, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 1458, rue de Chalière 41. Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau split.

Zone : H3.

Dérogation: Art. 80 LR.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 24 juillet 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 24 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8 h à 11 h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 juin 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérante: S&M Immo SA, Quartier de la Verrerie 12. 2740 Moutier.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, Rue Centrale 16, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 469, au lieu-dit: «Quartier de la Verrerie 12», commune de Moutier.

Projet: isolation des façades et des murs du dépôt, création d'un accès extérieur pour les combles, construction d'un couvert et d'étagères de stockage pour matériel de chantier à l'extérieur du bâtiment, installation de drapeaux publicitaires et pose d'une enseigne en façade Sud.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Dérogations: art. 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2020. La préfète: S. Niederhauser.

Avis de construction

Requérant: Baumgartner Hans, rue des Prés 2, 2740 Moutier

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, 2832 Rebeuvelier. Emplacement: Parcelle N° 1691, rue des Prés 2.

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur air-eau split.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au** 31 juillet 2020 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 31 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h - lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant: Membrez Stéphane et Tania, Grand-Rue 62. 2746 Crémines.

Auteur du projet: RP Architecture Sàrl, 2740 Moutier. Emplacement: Parcelle N° 2195, rue Jolimont 22.

Projet: Isolation du bâtiment, ouverture porte-fenêtre façade Ouest, remplacement des fenêtres, démolition de la cheminée extérieure et du mur Nord de la terrasse couverte, aménagement des abords et construction d'un mur de soutènement au Sud et à l'Ouest.

Zone: H2.

Dimensions et genre: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1). Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Toutefois, nous vous informons que du 20 au 31 juillet 2020, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement le matin de 8h à 11h – lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moutier, le 1er juillet 2020

Directives de fonctionnement du Service d'accueil en famille de Moutier et environs – Modifications

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 23 juin 2020, a modifié les directives de fonctionnement du Service d'accueil en famille de Moutier et environs

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 1er juillet 2020

Conseil municipal

Vacances d'été – fermeture des bureaux l'après-midi

Nous vous informons que les bureaux de l'administration communale à la Rue de l'Hôtel de Ville 1 et 2 seront fermés tous les après-midi du lundi 20 juillet 2020 au vendredi 7 août 2020.

Moutier, le 1er juillet 2020

Conseil municipal

Arrêté du Conseil de Ville N° 1094 du 22 juin 2020

Arrêté du Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 44 lettre c) du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier;
- vu le préavis favorable de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté;
- sur proposition du Conseil municipal;
- sous réserve de référendum facultatif;

arrête

Article 1

La modification de l'article 4 al. 2 du Règlement de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté est votée.

Article 2

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Moutier, le 22 juin 2020 Au nom du Conseil de ville

Le Président: E. Dell'Anna

L'Adjointe au Chancelier: V. Simonin

En application de l'article 29 et de l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier, l'arrêté qui précède doit être soumis à la votation populaire si 200 électeurs communaux au moins en font la demande dans les trente jours suivant sa publication. La demande de votation populaire doit être adressée à la Chancellerie municipale dans le délai prescrit. Si, au cours de ce délai, une telle demande n'est pas présentée, le Conseil municipal déclarera que l'arrêté du Conseil de Ville est entré en vigueur.

L'arrêté a été adopté par le Conseil de Ville du 22 juin 2020. Il est déposé publiquement à la Chancellerie municipale durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet www. moutier.ch.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020 Conseil municipal

Cahier des charges de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté – Modification

Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le Conseil municipal, lors sa séance du 18 février 2020, a modifié le cahier des charges de l'Autorité sociale régionale de la Prévôté.

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé à la Préfecture du Jura bernois à 2608 Courtelary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 1^{er} juillet 2020 Conseil municipal



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Fête du 1er août

En raison des différentes restrictions sanitaires encore en vigueur, la fête du 1er août ne sera pas organisée à Perrefitte cette année. De plus, un nouveau concept sera élaboré pour les futures éditions.

Assemblée municipale – rectificatif

Contrairement à ce qui avait été annoncé dans la FOADM du 15 janvier 2020, l'assemblée municipale se tiendra le lundi 7 décembre 2020 et non le jeudi 10 décembre 2020. Le lieu sera encore à définir.

Vacances d'été

Durant les vacances d'été, le bureau municipal sera fermé du 20 juillet 2020 au 7 août 2020. Le

Conseil municipal et le personnel administratif vous souhaitent d'ores et déjà un bel été.

Analyse de l'eau potable

Les résultats de l'analyse des échantillons d'eau prélevés sur le réseau en date du 9 juin 2020 obtenus par le laboratoire cantonal, répondent aux dispositions légales. Aucun Escherichia coli ou Entérocoque n'a été décelé.

Qualité bactériologique:Irréprochable.

Dureté en graduation française (f): 19,2 (eau mi-dure).

Teneur en Calcium: 75 mg/l.
Teneur en Magnésium: 1,3 mg/l.
Teneur en Sodium: 4,7 mg/l.
Teneur en Potassium: 0,5 mg/l.
Teneur en Chlorure: 6,9 mg/l.
Teneur en Nitrate: 6,1 mg/l.
Teneur en Sulfate: 4,5 mg/l.

Provenance de l'eau: Source de Rond-Pré. Traitement de l'eau: Désinfection par UV.

Lieux de prélèvement: Immeuble 2m; Cuisine immeuble « Sous le Tacon 22 »; Fontaine du restaurant de l'Etoile, Fontaine près de chez M^{me} Verena Ramsever

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de l'administration communale (0324932274).

Perrefitte, le 1^{er} juillet 2020 Le Conseil municipal



Informations du Conseil communal

Fête Nationale

Compte tenu des prescriptions à respecter en raison du Covid-19, la fête nationale du 31 juillet à Sornetan est annulée.

En lieu et place, le Conseil communal espère pouvoir organiser cet automne, si les conditions le permettent, une inauguration de la route à Châtelat

Assemblée communale du 15 juin 2020

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir de la présente publication, conformément à l'article 78 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Fermeture de l'administration communale

Durant les vacances d'été, l'administration sera fermée du 13 juillet au 9 août 2020, réouverture selon les horaires habituels le lundi 10 août 2020.

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun.

Suite à l'avis paru dans la Feuille officielle du 6 mai 2020, le Conseil communal rappelle que les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 15 juillet 2020. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables,

la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Plus d'informations figurent dans le tout-ménage qui vous sera adressé ces prochains jours.

Souboz, le 1er juillet 2020

Conseil communal



Avis de construction

Requérant: Baumgartner Madeleine, Chemin de la Coperie 10, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: Baumgartner Madeleine, Chemin de la Coperie 10, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: Danael Kipfer CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: Parcelle N° 1348, Chemin de la Coperie 10 et 10b.

Projet: Construction d'un garage préfabriqué et d'un nouveau mur de soutènement, changement d'affectation du garage actuel en une pièce à vivre, remplacement de la porte du garage actuel en porte-fenêtre.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 23 juillet 2020 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 24 juin 2020 Le secrétariat municipal

Assemblée municipale

La date du 28 septembre 2020 a été retenue pour l'Assemblée municipale traditionnellement prévue à la fin du premier semestre. La publication officielle du lieu, de l'heure et de l'ordre du jour se fera en respect de l'Article 30 de notre règlement d'organisation.

Reconvilier, le 29 juin 2020

Le Conseil municipal

Réfection de la place de parc de la salle des fêtes

Les travaux ont débuté le 22 juin et devraient durer quelques semaines. Le Conseil municipal remercie les riverains pour leur compréhension et leur indulgence.

Reconvilier, le 27 mai 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Propriétaire: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: De Giorgi Ophélie et Kaeser Alexandre, Le Benevis 13, 2732 Reconvilier.

Emplacement: Parcelle N° 1116, Le Benevis 13.

Projet: Isolation et transformation des comble en une pièce habitable chauffée, ouverture d'une lucarne sur le pan Nord du toit.

Dimensions: Selon plans déposés.

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 30 juillet 2020 inclusivement

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 1^{er} juillet 2020 Le secrétariat municipal

Modification de l'Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES

Pour cause d'incompatibilité avec le droit supérieur, le but visé par la modification de l'article 2 de l'Ordonnance sur la réglementation des droits d'accès à GERES (adjonction de la police administrative), adoptée par le Conseil municipal en séance du 28 janvier 2019, n'est pas atteint. Dès lors cette modification est purement et simplement annulée, l'ordonnance non modifiée du 8 mai 2017 restant ainsi en vigueur.

Reconvilier, le 22 juin 2020 Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérante: Société de tir de Roches, p. adr. M. Olivier Leuenberger, Rue de l'Envers 18, 2738 Court.

Emplacement: parcelle N° 418, au lieu-dit: «Pâturage de Raimeux», commune de Roches.

Projet: installation de six récupérateurs de balles derrière les cibles existantes.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Bons de garde

A partir du 1er août 2020, la Commune mixte de Roches passera au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

De ce fait, tous les parents de Roches pourront solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2020-2021.

Les bons de garde seront destinés aux:

- a) enfants d'âge préscolaire (prise en charge en garderie)
- b) enfants d'âge préscolaire ou scolaire jusqu'en 3e année (prise en charge chez des parents de jour)

Les parents qui remplissent les conditions édictées par le canton, concernant le taux d'activité et leur revenu, auront droit à un bon de garde.

Marche à suivre pour les parents:

 S'assurer d'avoir une place en crèche. La crèche doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.

avis officiels

- 2. Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toute question à ce sujet, consulter le site BELogin.
- 3. Demander un bon de garde à la commune de Roches

Les étapes 1 à 3 se font en ligne via le portail www.kibon.ch.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez vous rendre sur le portail www.be.ch/famille (Accueil extrafamilial/Bons de garde) ou prendre contact avec l'administratrice des finanches (caisse@roches.ch).

Roches, le 29 juin 2020 Conseil communal

Avis de construction

Requérante: BNJ FM SA, Route de Delémont 15, 2842 Rossemaison.

Auteur du projet : Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3050 Berne.

Emplacement: parcelle N° 439, au lieu-dit: «Le Trondai», commune de Roches.

Projet: installation système d'antennes pour la radio DAB+ sur le mât existant pour le compte de Swisscom Broadcast SA / ROCE.

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole. Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1er juillet 2020. La préfète: Stéphanie Niederhauser



Saicourt

Avis de construction

Requérante: Municipalité de Saicourt, Pré Paroz 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles Nos 50, 54 et 967, au lieudit: «Chemin du Sautou», commune de Saicourt.

Projet: remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable existante sous la Trame par une nouvelle conduite PE50 et assainissement du pont (jointoyage et remplacement de pierres).

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: IVS d'importance locale BE 2043. Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 80 LR.

Recensement architectural: objet C, digne de conservation, ensemble bâti C.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 juin 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011

Auteur du projet: Atelier d'architecture m Sàrl, Rue Centrale 115, 2503 Bienne.

Emplacement: Parcelle N° 750, aux lieux-dits: «L'Abbaye 2, 2a et 2m / Verrerie 2 et 4 », Bellelay, commune de Saicourt.

Projet: Pose d'une nouvelle isolation, suppression du chauffage et de ses conduites dans les combles, remplacement des fenêtres de la tour Sud-Est, remplacement de 7 portes extérieures au sous-sol, remplacement de deux portes cintrées à l'intérieur, pose de garde-corps dans la tour Nord de l'abbatiale, réfection des façades intérieure et extérieure des tours Nord et Sud de l'abbatiale. Remplacement des portes existantes par des portes coupe-feu à tous les niveaux du bâtiment 2m. Rénovation des portes d'entrée et assainissement des escaliers de l'entrée Est des bâtiments Verrerie 2 et 4. Suppression de la route d'accès entre les bâtiments 2c et 2d et assainissement du chemin d'accès au bâtiment 2c, suppression des 2 pilastres à l'entrée du chemin « La Verrerie » avec réfection du mur d'enceinte.

Dimensions: Selon plans déposés. Construction: Selon plans déposés.

Zone: ZBP 8.

Zones de protection: périmètre de conservation des sites et périmètre de protection archéologique.

Recensement architectural: bâtiment digne de protection, objet C, ensemble bâti A et sous protection de la Confédération (L'Abbaye 2). Bâtiment digne de protection, obiet C inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N° 6746 entrée en force le 09.12.1949 sous protection de la Confédération (Abbatiale).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 24 juin 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Information communale

Horaire du bureau municipal durant les vacances scolaires

Durant les vacances scolaires (06.07-16.08.2020), le bureau municipal sera ouvert les mardis 7, 14 et 21 juillet ainsi que le 11 août 2020 de 9h à 11h. Le bureau municipal sera complètement fermé du 26 juillet au 7 août 2020. En cas d'urgence uniquement, le maire Markus Gerber est atteignable au 079 612 81 04 ou le vice-maire Romain Koller au 079 532 99 52.

Le Fuet, le 1er juillet 2020 Conseil municipal



Sorvilier

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise

Le procès-verbal de l'assemblée de la commune bourgeoise de Sorvilier du 19 juin 2020 est déposé

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

publiquement à l'administration bourgeoise de Sorvilier (Rue Principale 19) à partir du 1er juillet 2020 durant 20 jours (soit du 1er juillet au 15 juillet et après la pause estivale du 10 août au 15 août 2020). Durant ce délai, les avants-droits au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de Bourgeoisie

Sorvilier, le 29 juin 2020 Le conseil de bourgeoisie



Tavannes

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 mars 2020 et 1er avril 2020

Requérante: Enerplastic Sàrl, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier.

Auteurs du projet: Swiss Energy Technology Unit SA et Global Services B2B SA, Grand-Rue 8, 2732

Emplacement: parcelle N° 1883, au lieu-dit: «La Combe », commune de Tavannes.

Projet: construction d'une halle industrielle en structure métallique ouverte sur 3 côtés et implantation d'une installation de pyrogazéification de valorisation de matière avec installation de filtration et cogénération permettant la production d'électricité, aménagement d'une citerne à gaz enterrée de 2,4 m³ et pose de bennes pour le stockage de la matière.

Modification: déplacement de la citerne à gaz enterrée à l'Ouest de la halle projetée.

Dimensions: selon plans déposés. Construction : selon plans déposés.

Zone: A9 «Malvaux». Dérogation: art. 25 LCFo.

Conformément à la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), la construction de l'installation projetée est soumise à une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Le rapport d'impact peut être consulté en même temps que le dossier du projet durant la période de mise à

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit, uniquement contre la modification, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1er juillet 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Michel Monin, Rue des Œuchettes 5, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue des Œuchettes 5 sis sur la parcelle N° 1543 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 juin 2020

Le chef des travaux publics

avis officiels

Avis de construction

Requérant: M. Eugène Benoit, Rue des Prés Bernard 12, 2710 Tayannes.

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Rue des Prés Bernard 12 sis sur la parcelle N° 811 en zone H3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 juin 2020 Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Simone et Paul Strohmeier, Rue de Tramelan 27, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Geiser Philippe, architecte HES, Clos Vélez 18, 2735 Malleray.

Projet: construction d'un ascenseur et ouverture d'une fenêtre en façade est du bâtiment Rue de Tramelan 27 sis sur la parcelle N° 342 en zone M3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 212 al. 2 RCC.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 juillet 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 juin 2020

Le chef des travaux publics

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Tavannes décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire les restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Circulation interdite aux voitures automobiles, aux motocycles et cyclomoteurs, bordiers et livraisons autorisés

Depuis l'extrémité Ouest de la rue du Pont en direction de l'Est, jusqu'à l'extrémité Est du bâtiment N° 10 de la rue du Quai.

Abrogation:

La signalisation actuellement installée sur ce même tronçon est abrogée.

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), les présentes décisions peuvent être attaquées par voie de recours administratif devant le préfet de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de leur publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Tavannes, le 1er juillet 2020

Conseil municipal de Tavannes

Avis de construction

Requérante : Assemblée chrétienne de La Tanne, La Combe 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: Bureau technique Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelle N° 1880, au lieu-dit: «La Combe», commune de Tavannes.

Projet: goudronnage de bandes de circulation sur la place de parc existante (pente et accès inchangés), réalisation de tranchées d'infiltration et plantation de 3 arbres et d'une haie vive le long de la route communale

Dimensions: selon plans déposés. Construction: selon plans déposés.

Zone: A « Malvaux ».

Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR, 416 al. 4 et A143

RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 1er juillet 2020.



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Monsieur Samuel Röthlisberger, Rue des Prés 38, 2735 Bévilard

Auteur du projet: Sagobat Sàrl, Mettlenweg 72, 2504

Adresse du projet: BF 280, Rue Principale 41, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet: pose d'un Velux de 95x78cm, sur pan Sud de la toiture, côté Ouest

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions: Centre

Dépôt public: du 24 juin au 23 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 16 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage: Monsieur Schaffter Olivier, La Tour 12, 2735 Bévilard

Auteur du projet : Lack Cheminées SA, chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Adresse du projet: BF 790, La Tour 12, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'un poêle au salon et conduit de fumée en façade

Dimensions du projet: selon plans déposés Constructions du projet: selon plans déposés Zone d'affectation et de constructions: H3

Dépôt public: du 24 juin au 23 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 17 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Patricia Lötscher et Joël Guillaume, Les Ragies 23, 2735 Bévilard.

Auteur du projet: Paerli-Chasseral, M. Dario Palma, Grand-Rue 47, 2735 Malleray.

Adresse du projet: BF 455, Les Ragies 23, 2735 Bévilard, commune de Valbirse.

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau, à l'Ouest de la maison

Dimensions du projet : selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions : H2.

Dépôt public: du 24 juin au 23 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 19 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Burkhardt Suzanne et Jean-Fred, Le Seut 16, 2735 Malleray.

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Est 2, 2732 Reconvilier.

Adresse du projet: BF 1272, le Seut 16, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet: Remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau, au Sud de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

Dépôt public: du 24 juin au 23 juillet 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévilard, le 19 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Secrétariat

Vente de bois de feu

Une coupe de bois sera effectuée prochainement aux Trois Charrières, à Pontenet. Le Triage forestier

«Moron» a décidé de vendre le stère à fr. 70 sur place en mètre.

Les personnes qui le souhaitent peuvent se faire livrer leur bois à domicile par l'entreprise Pascal Rossé, de Court, pour un prix de fr. 20 le stère.

Les commandes sont à faire à l'administration communale de Valbirse au numéro 032 491 61 70 ou à l'adresse info@valbirse.ch.

Bévilard, le 22 juin 2020

Commune mixte de Valbirse

Prescriptions pour les piscines de jardin

Avec la situation liée au Covid-19, les ventes de piscines ont explosé et si certains doivent renoncer à partir en vacances, de plus en plus d'installations vont apparaître dans les jardins privés. La Commune mixte de Valbirse rappelle à ses citoyens que les modèles de piscines chauffées dépassant 8m³ et non-chauffées dépassant 15m² sont soumis à l'obtention d'un permis de construire.

Il est donc vivement conseillé de se renseigner auprès des Services techniques (constructions@ valbirse.ch ou 032 491 61 67) avant tout achat ou installation de piscine.

Par ailleurs, les autorités rappellent que toutes les eaux provenant d'une installation de douche, du nettoyage des filtres, ou de la vidange et du nettoyage du bassin doivent être raccordées à la station d'épuration

(STEP) par la canalisation d'eaux résiduaires ou d'eaux mélangées. Le déversement de ces eaux à un cours d'eau via une canalisation d'eaux claires peut porter gravement atteinte à l'environnement.

Le raccordement des écoulements à la canalisation doit être effectué selon les directives de la commune.

Le Conseil communal remercie la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Bévilard, le 26 juin 2020

Conseil communal de Valbirse



informations pratiques



Tavannes

Administration municipale Grand-Rue 1 2710 Tavannes

Contrôle des habitants

Courriel: secretariat@tavannes.ch

Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:

9h30 à 11h45 et 15h à 17h

Jeudi:

9h30 à 11h45 et 15h à 18h

Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

 Centrale
 032 482 60 40
 Travaux publics
 032 482 60 47

 Secrétariat
 032 482 60 43
 Agence AVS
 032 482 60 46

 Caisse
 032 482 60 44
 Service social
 032 482 65 70

032 482 60 45

Calendrier des parutions 2020

Nº se	m. Nº pa	r. Date	Jour de parution	37	33	09.09.2020	mercredi	
27	26	01.07.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	
28	27	08.07.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi	
29	28	15.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi	
30		22.07.2020	SUPPRIME	41	37	07.10.2020	mercredi	
31		29.07.2020	SUPPRIME	42	38	14.10.2020	mercredi	
32		05.08.2020	SUPPRIME	43	39	21.10.2020	mercredi	
33	29	12.08.2020	mercredi	44	40	28.10.2020	mercredi	
34	30	19.08.2020	mercredi	45	41	04.11.2020	mercredi	
35	31	26.08.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi	
36	32	02.09.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi	

ercredi	25.11.2020	44	48
ercredi	02.12.2020	45	49
ercredi	09.12.2020	46	50
ercredi	16.12.2020	47	51
ercredi	23.12.2020	48	52
JPPRIME	30.12.2020		53



informations pratiques



Saicourt

Administration municipale 032 481 24 03 Téléphone: Courriel: Pré Paroz 1 admin@saicourt.ch

2712 Le Fuet Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h

Mercredi 10h à 11h

Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h Vendredi 10h à 11h

Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

• Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06

• Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98 Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale Milieu du Village 13 2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28

Courriel: communesaules@bluewin.ch Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h ou sur rendez-vous

Seehof

2747 Elay / Seehof

Commune municipale Téléphone: Gross-Karlisberg 23a Courriel:

032 499 96 60

gemeimnde@gemeindeseehof.ch Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale Rue Principale 18 2736 Sorvilier

032 492 18 29 Téléphone:

Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30 www.sorvilier.ch Site internet:



informations pratiques



Perrefitte

Administration communale Magali Zampedri Sous le Tacon 24 2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com

Heures d'ouverture: Mardi 17h - 19h

Jeudi 8 h 30 - 10 h 30

Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val Derrière les Hôtas 23 2748 Souboz Téléphone: 032 484 94 70 Courriel: admin@petit-val.ch

Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h Mardi de 9 h 30 à 11 h

Mardi de 9 h 30 à 11 h ou sur rendez-vous

Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale Rebévelier, 2717 Rebévelier c/o Brogna Alexandra, Rue des Chardonnerets 7 2740 Moutier Téléphone: 079 247 38 62

ou 032 493 47 44

Courriel: rebevelier@bluewin.ch

Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier Route de Chaindon 9 2732 Reconvilier Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.